

LB

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM,

**VU** les articles, L 2213-1 et L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles R 411-1 et suivants, R 417-10 du Code de la Route,

**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,

**CONSIDERANT** que la Ville organise les Festivités des Journées Italiennes le **dimanche 22 septembre 2024** et que dans le cadre de l'organisation du défilé automobile, il est nécessaire de réglementer le stationnement des automobilistes sur le parking de la Mairie pour des raisons de sécurité,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** L'arrêt et le stationnement seront interdits à tous véhicules motorisés sur les emplacements situés sur le parking de la Mairie, le **dimanche 22 septembre 2024, de 6 h 00 à 12 h 00**. Par ailleurs, les véhicules de l'APAMAD seront autorisés à circuler sur le parking de la Mairie.

**ARTICLE 2 :** Des panneaux de signalisation conformes aux prescriptions réglementaires seront apposés et rappelleront ces prescriptions aux usagers.

**ARTICLE 3 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi. De même, tout véhicule en infraction au présent arrêté sera déplacé aux frais et charge de son propriétaire

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Wittenheim et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 5 :** Une copie du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Procureur de la République – 21 Ave Robert Schuman – 68100 MULHOUSE
- M. le Commandant de Police - BP 95 - 68273 WITTENHEIM CEDEX
- M. le Médecin-Chef du SAMU - CH E. MULLER - 20 Avenue du Dr. Laennec - 68100 MULHOUSE
- M. le Chef du Centre d'Incendie et de Secours - 68270 WITTENHEIM
- M2A – Service PUPA – Z.A. route de Wittelsheim – 68120 RICHWILLER



WITTENHEIM, le 9 août 2024

Pour le Maire  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire

*Ginette RENCK*  
Ginette RENCK

